

# RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup>

1<sup>er</sup> JANVIER  
AU 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
	Maire	71 377	17 546	47 884	
District 1	Conseiller	18 953	9 476		
District 2	Conseiller	18 893	9 446		
District 3	Conseiller	18 833	9 416		
District 4	Conseiller	19 013	9 506		
District 5	Conseiller	19 073	9 536		
District 6	Conseiller	19 013	9 506		
District 7	Conseiller	19 073	9 536	527	264
District 8	Conseiller	19 073	9 536		

<sup>1</sup> Comprends la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex. : MRC, régie, organisme public de transport, etc.).